

NOM et Prénom du jeune

Tarifs d'adhésion pour l'année 2018-2019:





MAISON DES JEUNES DE BRAINS

Date de Naissance

INSCRIPTION MJB 2018 - 2019

Représentant légal	Le Quotient familial est l'élément de référence pour calculer le c des activités que pratiquera votre(vos) enfant(s).
Nom et prénom :	En l'absence de quotient, le tarif maximum vous sera appliqué.
Adresse :	
Code postal :	Percevez-vous des prestations familiales ? OUI - NO
Commune :	Si oui, CAF nº allocataire :
	Si oui, MSA nº d'allocataire :
	Si non, fournir l'avis d'imposition pour le calcul du quotient familial

20 € pour les jeunes hors Brains

15 € pour les jeunes du canton de Brains

2 - Déclare avoir une assurance responsabilité civile extrascolaire pour mon ou mes enfants à :

Organisme : ________ N° Police ________

(Attestation d'assurance à fournir)

- 3 Décharge la mairie de Brains de toutes responsabilités en cas d'accident et de vol qui pourraient arriver avant ou après la prise en charge effective des enfants par les animateurs.
- 4 Autorise la mairie de Brains à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence médicale. *(Fiche sanitaire de liaison ci-jointe à compléter)*.

Date :	
Signature	





La Maison des Jeunes de BRAINS accueille des jeunes de 12 à 18 ans.

Le premier mardi du mois :

Parentalité: 18h-22h débats et accueil libre des familles, parents et amis

Tous les mercredis en période scolaire :

12-15 ans: 14h-16h ateliers / 16h30 - 18h accueil libre

15-18 ans : 16h30 -18h accueil libre

Tous les vendredis en période scolaire :

15-18 ans : 16h30 -18h accompagnement de projets, suivi personnalisé et accueil libre

Le dernier samedi du mois:

12-18 ans: 14h-18h action collective (concert, sport, sorties...) accueil libre

Du lundi au vendredi durant les vacances scolaires :

12-15 ans : 10h30-12h30 et 14h-16h ateliers proposés par les animateurs ou activités sur demande des jeunes

15-18 ans : activités et sorties à la demande des jeunes (6 mini.)

12-18 ans: 16h30 - 18h30 accueil libre

De plus, des déjeuners, sorties à la journée, soirées et nuitées sont organisées en fonction des demandes des jeunes.

Ce que je peux faire (négociable)	Ce que je dois faire (non négociable)
 Écouter de la musique Utiliser les jeux Faire des activités de créativité (cuisine, bricolage, peinture, chant, informatique) Faire mes devoirs Lire Faire des projets à court terme (sorties, mini-camps, séjours) Faire des projets à long terme (sportifs, culturels, humanitaires,) Prendre une collation Faire des recherches personnelles Utiliser internet Rien faire 	 Adhérer pour participer aux activités Nettoyer le matériel après utilisation (vaisselle, pinceaux, tables) Ranger le matériel, les jeux Ne pas fumer à l'intérieur de la M.J. Ne pas consommer d'alcool et de produits illicites (drogues) dans l'enceinte et aux abords de la M.J. Pas de violence Respecter les autres Respecter le matériel, le mobilier Être attentif à mon vocabulaire Respecter la charte d'utilisation de Facebook

Le règlement intérieur a été élaboré en collaboration avec les usagers de la structure.

Il prend en compte la réglementation (DDCS, DASS, SDISS...) et les règles de savoir-vivre en collectivité. Il contribue au bon fonctionnement de la vie au sein de la Maison des Jeunes.

Le non respect des règles de vie de la Maison des Jeunes sera sanctionné par l'équipe d'animation en concertation avec le jeune.

La directrice de la structure se réserve le droit de toute modification.

Date:

la Directrice les responsables légaux le jeune